

Louis Bélet SA à Vendlincourt

Autor(en): **Maître, Arnaud**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **D'égal à égale!**

Band (Jahr): **14 (2014)**

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-976401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Louis Bélet SA à Vendlincourt

Depuis 1948, l'entreprise familiale Louis Bélet SA à Vendlincourt fabrique des outils de coupe, notamment des fraises et des micro-outils pour façonner des objets en métal. Sa clientèle provient des domaines de l'horlogerie, du médical et de l'électronique. L'entreprise se veut performante sur les plans technique, écologique et social.



Entretien avec Arnaud Maître
Directeur



Comment se compose le personnel de votre entreprise ?

Nous employons 100 personnes. Parmi elles, 87 sont des hommes. Treize femmes sont actives principalement dans l'administratif, à l'expédition ou au stockage, et une seule femme travaille à l'atelier. Je regrette qu'elles n'y soient pas plus nombreuses, mais nous ne recevons pratiquement jamais de candidatures féminines qualifiées pour les métiers techniques. Nous veillons par ailleurs à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Concernant le taux d'activité, 10 femmes travaillent à temps partiel, entre 60 et 90 %, ainsi que 3 hommes, à 60 et 80 % à l'atelier. Parmi ces 3 collaborateurs, 2 occupent un poste à temps partiel pour des raisons familiales.

Que pensez-vous du travail à temps partiel des hommes ?

Le temps partiel chez les femmes est communément accepté. Pour les hommes, il est moins présent tout simplement parce qu'il y a moins de demandes de leur part. Je pense que la plupart des hommes n'en ont pas envie. Quant au choix de réduire son temps de travail pour s'occuper de ses enfants, l'idée est louable, mais je trouve qu'il est difficile d'avoir un moment de qualité avec eux, notamment lorsqu'on occupe un poste à responsabilités. J'ai tenté de le faire pendant une période pour passer plus de temps avec

mes fils, mais je suis finalement revenu en arrière ; je n'arrivais pas à libérer mes pensées de mes préoccupations professionnelles.

Dans notre entreprise, ce sont les employés qui font la demande d'une réduction du temps de travail. Nous sommes généralement ouverts à leur requête et avons jusqu'à présent répondu positivement. Mais c'est à l'employé concerné de proposer des solutions pour que la transition se passe au mieux. Par ailleurs, pour le bon fonctionnement, nous souhaitons que la personne occupée à temps partiel soit là tous les jours.

Qu'apporte le travail à temps partiel à votre entreprise ?

La plus-value est indirecte, car cela permet de fidéliser notre personnel. Notre politique est d'offrir des conditions de travail souples et d'accepter certaines demandes tout en exigeant de la performance au travail et une bonne passation des tâches avec les collègues qui poursuivent le travail entamé. Dans l'atelier par exemple, la réduction du taux de travail a été discutée et organisée à l'interne. Je ne vois, a priori, pas d'inconvénient majeur au travail à temps partiel. Cependant, pour certains postes, on ne pourrait pas l'envisager.